

Se former par l'apprentissage

La Mission Locale propose une réunion d'information sur le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation mardi 28 juin à 18h dans ses locaux.

Les parents seront informés des conditions de mise en œuvre de ces mesures (durée du contrat, de la formation, diplôme visé, rémunération...). Alors si votre enfant a quitté l'école et que vous recherchez une solution pour qu'il continue sa formation ou qu'il obtienne un diplôme, n'hésitez pas à assister à cette réunion d'information gratuite.

Le saviez-vous :

L'apprentissage occupe une place importante dans la formation aux métiers du tertiaire. Plus d'un nouveau contrat d'apprentissage sur deux prépare aux métiers des services.

L'apprentissage c'est quoi ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée signé entre un jeune de 16 à 25 ans et l'entreprise d'accueil pour une durée de six mois à trois ans, selon le diplôme préparé. La durée du contrat peut être de quatre ans pour les apprentis handicapés.

Mission Locale, 174 rue Marc Delage - 04 94 21 15 15

